

# L'enseignement de l'histoire des arts au collège

## Les objectifs

L'objectif de l'enseignement de l'histoire des arts est de donner à chacun la conscience d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art.

Toutes les disciplines scolaires contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts.

## Les périodes historiques

L'histoire des arts au collège suit le découpage des programmes d'histoire et couvre les périodes qui vont :

- en classe de 6<sup>e</sup>, « De l'Antiquité au IX<sup>e</sup> s. »
- en classe de 5<sup>e</sup>, « Du IX<sup>e</sup> s. à la fin du XVII<sup>e</sup> s. »
- en classe de 4<sup>e</sup>, « XVIII<sup>e</sup> s. et XIX<sup>e</sup> s. »
- en classe de 3<sup>e</sup>, « Le XX<sup>e</sup> s. et notre époque. »

## Les grands domaines artistiques

Les six grands domaines artistiques étudiés sont :

- les « arts de l'espace » qui concernent l'architecture, l'urbanisme, les arts des jardins.
- les « arts du langage » qui concernent la littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, etc.).
- les « arts du quotidien » qui concernent les arts appliqués, le design, les arts populaires.
- les « arts du son » qui concernent la musique vocale, instrumentale, etc.
- les « arts du spectacle vivant » qui concernent le théâtre, la musique, la danse, le mime, les arts du cirque, etc.
- Les « arts du visuel » qui concernent les arts plastiques, le cinéma, etc.

## Suivi, évaluation et validation

L'élève garde mémoire de son parcours tout au long de sa scolarité au collège dans ce « *cahier personnel d'histoire des arts* ».

Vous pouvez consulter les œuvres d'art étudiées en vous connectant sur votre profil sur l'un des ordinateurs du collège. Elles sont consultables sur votre « bureau » dans le dossier « ressources ».

Comme tous les autres enseignements, celui de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire.

Il fait aussi l'objet d'une validation dans *le Livret de compétences et de connaissances*.

Pour l'attribution du diplôme national du brevet, une note obtenue à l'oral d'histoire des arts sanctionne les connaissances et les compétences acquises en troisième dans ce domaine.